

## La CGT signe l'accord de NAO 2016!



## Après avoir consulté ses adhérents la CGT signe l'accord de NAO BP2L.

## Globalement cet accord prévoit pour les salaires :

- Une enveloppe de 0.80 % de la masse salariale soit environ 320 000 € pour les augmentations individuelles (rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2016)
- Prime catégorielle : 380 € pour les salaires jusqu'à 30 000 €
   280 € pour les salaires de 30 000 € à 50 000 €
- Salaire minimum à l'embauche d'un technicien : 21 000 €
- Salaire minimum d'un cadre : 33 000 €
- Passage de technicien à cadre : augmentation minimale 1 700 €
- Accompagnement des promotions ou changement de classification : Une augmentation de 1 200 € sera versée en deux temps :
  - 700 € minimum le mois suivant la date d'affectation
  - 500 € minimum après 12 mois dans le poste sauf opposition justifiée du hiérarchique

Cette mesure sera rétroactive pour les RAC promus CCOM, dans le cadre du déploiement des agences Conseil +, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## Pour les conditions de travail cet accord prévoit entre autre :

- Lancement, au cours du mois de février 2016, de trois expérimentations, avec un nombre d'agences à déterminer, sur trois sujets importants de l'organisation du travail (charge de travail, autonomie des salariés, etc) au sens large :
  - La téléphonie
  - Le temps de travail
  - Le rythme des réunions « reporting » commerciales

La BP2L: c'est nous!

Au titre de l'égalité hommes/femmes et des salariés non augmentés depuis 5 ans cet accord prévoit :

- Pour l'égalité salariale entre les hommes et les femmes la Direction étudiera chaque demande individuelle d'examen de situation salariale perçue par le salarié comme non égalitaire.
  Une enveloppe potentielle de 0,1% de la masse salariale soit 40 000 € environ.
- Salariés non augmentés depuis 5 ans ou plus: La Direction examinera (après la campagne de révisions individuelles des salaires 2016) le cas des personnes non augmentées depuis 5 ans et dont le salaire est inférieur ou égal à 50 000 € au 31 12 2015 sans aucun automatisme dans le cadre d'une enveloppe de 40 000 € environ.

La CGT se tient à la disposition de chaque salarié pour les accompagner dans leurs démarches auprès de la DRH.



Pour plus de précision, la CGT invite tous les salariés de la BP2L à contacter ses représentants :

Dominique GAUDENZ; Jean-François LAGNIER; Nathalie PONCET; Patrick PETIT; Cécile JOYEUX; Aurélio BATTAGLIA; Philippe DUSSERT; Xavier CAMACHO; Charly MACHABERT; Didier SAMPIC.

Je ne reste pas isolé(e), je me défends. J'adhère à la CGT!
Nom/Prénom :
Email :
Adresse:
Téléphone/Portable :
Agence/Service:
Retour CGT BP2L : 4 Bd Deruelle 69003 LYON Téléphone 04.78.95.54.57 Mail syndicat.CGT@bp2l.banquepopulaire.fr